

MAIRIE DE COBONNE
26400 COBONNE
Tél : 04.75.25.24.77

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
25.09.2023

Présents : Julien BODENNEC, Raymond FARNIER, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Franck GENCEL, Fabrice MANGAULT, Nathalie PADEE, Thomas ROLLAND Philippe RIBIERE,

Absents excusés : Anni VALKONEN et Thierry RAILLON

Procuration : Anni VALKONEN à Philippe RIBIERE, Thierry RAILLON à Christian GENCEL

Le maire annonce le décès de M. Elie Raillon le Week-end dernier. M Elie Raillon a effectué plusieurs mandats d'élu en tant que conseiller municipal et adjoint au maire. Le conseil municipal transmet ses sincères condoléances à la famille.

Secrétaire de séance : Christian GENCEL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 Juillet est approuvé à l'unanimité.

1- Délibération : Vote travaux aménagement cantine / cuisine

Suite aux remarques faites lors du dernier CM, nouveau devis reçu de la société SEMA qui comprend :

- Le remplacement du petit meuble en bois à côté de la cuisinière par un meuble inox
- Le remplacement des placards sous le passe plat par un meuble inox
- La main d'œuvre pose et évacuation des anciens meubles bois.

Prix de : 3 709,89 HT

Reste à charge communal = **1 854,95 € HT** une fois la déduction faite de la subvention de 50% de la CCVD.

Vote : Validation du devis à l'unanimité

2- Délibération : Création de poste / Annulation de poste

Le contenu du poste d'adjoint d'animation a été revu à la suite de la non-reconduction du contrat de Mme Etroy.

Il convient de valider la création d'un poste correspondant aux nouveaux besoins et de supprimer le poste précédemment créé.

- **Création d'un poste d'emploi permanent à temps non complet à contrat à durée déterminée.**
Adjoint d'animation et Gestion du temps périscolaire de la mi-journée.
- **Suppression d'un poste d'emploi permanent à temps non complet à contrat à durée déterminée**
Poste d'adjoint d'animation permanent à temps non complet.

Vote : Validation à l'unanimité

3- Présentation dossier réhabilitation Mairie / Ecole : Julien Bodennec

Plusieurs remarques ont été formulées (synthèse ci-dessous) sur le contenu du projet représenté présenté à nouveau par Julien par « modules » et dont le détail a été chiffré.

- Structure plancher du bâtiment école /mairie doit faire l'objet d'une évaluation par un expert afin d'évaluer son intégrité et déterminer si des travaux sont nécessaires. Ce poste doit figurer dans la liste des travaux envisagés.
 - L'étude de la production d'eau chaude devrait être considérée dans l'étude
 - L'accès à l'appartement du 1er étage pourrait être revu afin de libérer de l'espace au rez-de-chaussée pour les bureaux de la mairie
 - La capacité de financement des travaux doit être établie avec l'interlocutrice de la DGFIP, en dissociant le financement de la rénovation de l'appartement et la rénovation énergétique du bâtiment mairie / école.
- Il est proposé de se réunir hors du conseil municipal pour permettre de mieux cadrer ce projet une fois que la capacité de financement de la commune sera connue.

4- Nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter le conseil municipal au Conseil d'école pour l'année 2023-2024.

Deux volontaires se proposent :

Titulaire : Julien Bodennec

Suppléant : Thomas Rolland

Le conseil municipal valide ces choix.

5- Cuisine mutualisée – Désignation du ou des référents du comité technique représentant la commune :

Extrait (projet) du règlement intérieur de la cuisine mutualisée :

« Les communes membres et les gestionnaires des services de restauration scolaire des communes membres s'engagent à :

- Participer à ce comité technique de suivi en désignant un ou deux référents qui s'engagent de façon régulière
- Faire le lien entre la confection des repas et le service en salle (faire remonter les problématiques et les réussites, les éléments de quantité afin de limiter le gaspillage alimentaire ...) La CCVD s'engage à répondre autant que faire se peut aux sollicitations des communes pour participer aux réunions communales associant les parents d'élèves. »

Nathalie Padée étant déjà impliquée dans ce projet propose de représenter la commune au comité technique.

Le Conseil valide sa nomination.

6- Choix d'une date de réunion publique locale pour présenter le projet de cartographie des zones communales du PLUi.

La réunion publique se tiendra le **24 Novembre à 18h30** à la salle polyvalente.

L'objet de cette réunion est de présenter la cartographie du zonage des sols de la commune et des limites des zones dites urbaines.

Cette réunion sera suivie d'un petit apéritif.

(Pour mémoire un cahier de recueil des remarques ainsi que les cartes du zonage communal sont visibles à la mairie).

7- Information sur les représentants de la commune siégeant au conseil syndical SMPAS.

Le maire présente un extrait des statuts du SMPAS et la composition des membres du bureau du SMPAS.

Par convention trois élus par commune adhérente siègent au comité syndical.

Le maire participe aux réunions de bureau.

Il convient d'élire deux élus titulaires qui siégeront au Conseil Syndical aux côtés du maire et trois suppléants parmi les membres du conseil municipal (prise de fonction à compter du 01 janvier 2024).

Se sont proposés aux postes de titulaires siégeant aux côtés du maire :

Manuel Gascoin et Christian Gencel

Se sont proposés aux postes de suppléants :

Raymond Farnier, Nathalie Padée, Franck Gencel

Le conseil municipal décide de valider les représentants de la commune pour siéger au Conseil Syndical du SMPAS à compter de janvier 2024 (date de l'adhésion officielle).

8- Incivilités – Cueillette de fruits chez un particulier sans accord préalable.

Le maire a été informé au mois d'août qu'une cueillette de prunes sur une parcelle privée avait eu lieu sans accord des propriétaires. Tous les fruits de plusieurs arbres ont été cueillis.

Il est rappelé que cela peut être considéré comme un acte puni par la loi et considéré comme du vol. Les propriétaires pouvant déposer plainte. Merci de veiller au respect mutuel et d'intervenir si vous êtes témoin de telles pratiques.

9- Infos

Article dans le petit journal : Participation des membres du Conseil Municipal. Le petit journal reste un journal communal et mérite d'être alimenté par tous les sujets intéressants les habitants.

N'hésitez pas à faire passer vos articles à Julien, Anni ou Philippe.

10- Questions diverses

RD 731 : Deux conseillers soulèvent les problèmes de circulation suivant :

- Dangerosité du virage (manque de visibilité) au niveau de la maison de M et Mme Thomé (sortie d'aouste sur sye)

- Effacement des marquages horizontaux du milieu de chaussée

R1 : - Le rétrécissement de la voie au niveau des containers à poubelle est une zone de croisement dangereuse

Le maire transmettra aux services voirie du département.

Location de la salle polyvalente pour une soirée en semaine : Ce sujet (tarification et modalités) sera débattu lors du prochain conseil. Le maire n'a pas d'objection mais souhaite assurer la propreté de cette salle à l'issue des réunions. Il prendra contact avec Mme Lantheaume pour voir si elle aurait des disponibilités pour assurer ce nettoyage.

Ecole : La rentrée s'est bien déroulée. 15 élèves sont inscrits et 3 nouveaux GS arrivent cette année. Les deux employées en soutien scolaire et cantine donnent satisfaction.

Période estivale : Les activités et soirées proposées par la Commune et l'Association des Amis du vieux Cobonne ont été un succès et se bien déroulées.

Le maire rappelle la loi sur **les dépôts d'ordures non autorisées** aux containers à poubelle Il est en effet observé le dépôt de matelas, piscine gonflable, vêtements ...Ce qui n'est pas autorisé sur ces points de collecte de tri collectif. Un panneau sera installé rappelant ces règles de bons usages et l'amende encourue !

Article R632-1

Modifié par Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, dans des conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets ou aux emplacements désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte, ou de tri des ordures.

La séance est levée à 22h50

Le prochain conseil aura lieu le lundi 6 Novembre à 20h00.